

Ardèche⁰⁷

LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe Infrastructures
Direction de l'Immobilier, des Ateliers et des Moyens
Service Construction et Maintenance des Bâtiments
Jérôme GAFFODIO
Tél. : 04.75.66.79.23
Mél : batiments@ardeche.fr

2024/08

**COLLECTIF CITOYEN POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE AU PAYS DES VANS**
Mairie de Saint Paul le Jeune
07460 SAINT PAUL LE JEUNE

Messieurs,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 05 décembre dernier. J'entends vos remarques pertinentes concernant des installations d'équipements sur des sites départementaux.

Je tiens, par ce présent courrier, à vous rassurer sur les intentions du Département.

En effet, le Département est très activement engagé dans une démarche de décarbonation et de réduction des consommations d'énergie depuis plusieurs années. Les opérations de rénovation énergétique occupent une large place dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la collectivité qui emporte près de 50 M€ rien que sur les collèges. Ce ne sont pas moins de 6 opérations majeures spécifiques qui sont en cours ou en préparation sur l'ensemble du Département.

Un plan de rénovation thermique a par ailleurs été établi et voté. Il se décline en 3 parties :

- crédits pour amélioration du pilotage et la régulation des bâtiments
- moyens pour rénover les bâtiments énergivores
- mise en œuvre de productions d'énergie renouvelable avec priorité à l'autoconsommation dans le cadre du photovoltaïque.

Dans le cadre de ce dernier point, plusieurs opérations de mise en place de centrales photovoltaïques ont, et vont être déployées. Ainsi, ont été réalisées des centrales sur 2 collèges et 2 sites administratifs. Pour 2024, le collège Léonce Vieljeux aux Vans se verra à son tour doté d'une centrale photovoltaïque tout comme un autre site administratif.

Concernant le site hébergeant le Centre d'Exploitation des Routes et les Forestiers Sapeurs, celui-ci est fléché avec un potentiel permettant un accueil futur de panneaux photovoltaïques. Néanmoins la mise en place de cet équipement ne pourra se faire qu'après rénovation complète de la toiture et du complexe de couverture qui doit être totalement revu afin d'assurer sa fonction première et d'améliorer l'isolation thermique en partie haute.

Enfin le Département a engagé une large réflexion concernant la désimperméabilisation et végétalisation de ses espaces situés en périphérie de ses bâtiments, et principalement les cours de collège. L'objectif de cette réflexion est de pouvoir réaliser des aménagements afin d'apporter une ombre naturelle supplémentaire aux bâtiments et limiter la surchauffe de ces derniers, créer un îlot de fraîcheur et déconnecter au maximum les écoulements d'eaux pluviales des réseaux communaux.

Actuellement ce sujet est en test sur quelques sites et se verra généraliser dans le cadre d'un plan plus large sur l'ensemble du territoire.

Certaines opérations sur le territoire font l'objet d'AMI pour mettre à disposition de tiers les toitures. Aurance Energies est un acteur connu qui ne manquera pas d'être sollicité lors des opportunités futures.

En espérant avoir répondu à vos interrogations et remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations

Signé Numériquement
le 29/01/2024

Le Président,
et par délégation,
Le Directeur de l'Immobilier,
des Ateliers et des Moyens,

Renaud TESTUD